

AVIS N° 2014.0089/AC/SMACDAM du 17 septembre 2014 du collège de la Haute Autorité de Santé relatif au projet de mémo « Dépistage et prise en charge préventive des complications podologiques chez le patient diabétique – le test au monofilament de 10g »

Le collège de la Haute Autorité de Santé ayant valablement délibéré en sa séance du 17 septembre 2014,

Vu l'article L.161-39 du code de la sécurité sociale

Vu, le projet de mémo « Dépistage et prise en charge préventive des complications podologiques chez le patient diabétique – le test au monofilament de 10g », transmis pour avis par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) le 10 juillet 2014,

ADOpte L'AVIS SUIVANT :

Le projet de mémo intitulé « Dépistage et prise en charge préventive des complications podologiques chez le patient diabétique – le test au monofilament de 10g » est conforme aux recommandations de la HAS.

En conséquence, la HAS donne un avis favorable à ce mémo proposé par la CNAMTS.

Fait le 17 septembre 2014

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU
signé